



BULLETIN D'INSCRIPTION

1ÈRE COURSE À OBSTACLE DU NCA

Responsable légal:

Nom:..... Prénom:.....

Date de naissance:.....

Code Postal:.....

Mail:.....

1er participant:

Nom:.....Prénom:.....

Date de naissance:.....

2ème participant:

Nom:..... Prénom:.....

.Date de naissance:.....

3ème participant:

Nom:..... .Prénom:.....

Date de naissance:.....

4ème participant:

Nom:..... Prénom:.....

.Date de naissance:.....

	5KM
Enfant de - de 10 ans	5 € x
Enfant de + de 10 ans	10€ x
TOTAL:	

Observations :

.....
.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la course disponible au verso du bulletin d'inscription.

Je m'engage à respecter les dispositions du présent règlement.

Lu et approuvé

Signature du responsable

Règlement de la course d'obstacle du Nautic Club Angérien

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1: Organisation

L'association « Nautic Club Angérien », organise le Dimanche 23 Septembre 2018, sa première édition de course à obstacle.

Cet événement sportif sera réalisé sur la commune de Saint Jean d'Angely.

La course, à caractère familiale, est ouverte à tous, sans recherche de performance ni de classement.

ARTICLE 2: Acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la course à obstacle du NCA. Il pourra être adapté ou complété par l'organisateur si des éléments complémentaires importants devrait y figurer.

Chaque participant accepte le présent règlement sans réserve, par leur signature au retrait des bracelets identifiant et la case à cocher lors de l'inscription. Le retrait des dossards par une personne tierce en possession de la copie de la carte d'identité du participant vaut acceptation du règlement par le participant.

ARTICLE 3: La course

La course est une randonnée pédestre située au bords d'un plan d'eau, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Des vagues d'environ 30 personnes seront constituées, ce qui permettra d'échelonner les départs.

La course d'obstacles du NCA est une épreuve de 5km sans chronométrage, comprenant x obstacles, pour sportifs âgés de 6 ans et plus.

Le port du bracelet identifiant est obligatoire sur le parcours de course.

L'organisateur conseille à chaque participant de porter des vêtements qui ne craignent pas d'être déchirés voire à usage unique. Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. De surcroît des attitudes élémentaires de civismes sont attendues sur le site (ramasser les déchets au sol et ne pas jeter les siens). Les participants doivent obligatoirement porter assistance à tout autre participant si nécessité. Tout participant qui abandonne doit le signaler à l'organisation.

ARTICLE 4: Conditions de participation

- Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacle (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risques d'épilepsie, ou cardiaque). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné. Chaque participant engage sa responsabilité durant la course. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacle en fonction de ses aptitudes.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité.
- Chaque participant doit être âgé de 6 ans ou plus le jour de l'événement. Tout mineur de moins de 10 ans devra être accompagné par son responsable légal.
- Par le paiement; tout responsable légal autorise son enfant mineur à participer à la course.
- Aucune personne n'est autorisée à participer à la course sans inscription préalable.

ARTICLE 5: Inscription à la course

Chaque participant doit obligatoirement s'inscrire via le site internet de la manifestation: ncangérien.fr. Les participants devront renseigner le cas échéant ses éventuels traitements médicaux et la personne à prévenir en cas d'accident.

Les pièces justificatives nécessaires devront être déposées en pièce jointe par internet pour valider l'inscription. Le nombre maximum de participants est limité à 500. Ce nombre est susceptible d'être modifié à tout moment par les organisateurs.

L'organisateur se donne le droit de refuser tout participant n'intégrant pas l'état d'esprit de la course ou risquant de mettre en danger sa personne ou un autre participant.

L'ordre de passage sera disponible sur le site du nca quelques jours avant la course.

ARTICLE 6: Annulation du fait de l'organisateur

L'organisateur pourra annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (requête de l'autorité administrative, intempéries, évènement imprévu mettant en cause la sécurité des participants... liste non exhaustive). L'association se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés technique au plus le 10 Septembre 2018. Dans ce cas, l'organisation de la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera réalisé.

ARTICLE 7: Annulation du fait du participant

Les inscriptions sont fermes et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué, notamment en cas de maladie, blessures, grossesses, impératif familial ou professionnel.

ARTICLE 16: Assurance

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire à une telle assurance individuelle accident et d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation matérielles.